



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

éducation nationale : académies

Question écrite n° 90167

Texte de la question

M. Stéphane Saint-André attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la distorsion qui existe entre d'un côté, les élus et les militaires de réserve, salariés, qui ont des droits à congés pour exercer leurs missions et, d'autre part, les réservistes citoyens de l'éducation nationale salariés qui eux ne disposent pas de droit à congés. Il lui demande s'il est envisagé d'étendre ce droit aux salariés de la réserve citoyenne de l'éducation nationale pour leur permettre d'exercer efficacement leurs missions.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Saint-André](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (9^e circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90167

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 octobre 2015](#), page 7664

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)